

Dynamique des acteurs et négociation environnementale en réserve de biosphère : le cas du Delta du Saloum (Sénégal)

Par Marie FALL
Département de géographie
Université de Montréal (Canada-Québec)
marie.fall@umontreal.ca

Introduction

Du fait de la dégradation de l'environnement imputable, entre autres, aux phases successives de sécheresse plus ou moins longues et répétées dans certaines régions, à l'exploitation incontrôlée voire abusive et continue des ressources naturelles (sol, eau, faune, flore) mais aussi devant l'insuffisance des techniques de restauration et de conservation des ressources encore disponibles, la nécessité de promouvoir des formes de gestion rationnelle afin de limiter et même d'éradiquer ce phénomène de dégradation s'impose. Cependant, le développement des moyens de gestion rationnelle passant par le classement de quelques régions en aires protégées ou classées s'accompagne souvent de conflits : les acteurs locaux qui dépendent directement des ressources naturelles pour satisfaire leurs besoins de consommation n'acceptent que très rarement de perdre leurs droits traditionnels.

L'avènement des aires protégées a entraîné l'apparition de nouvelles formes de luttes locales et une accentuation des conflits liés aux ressources naturelles. Ces conflits qui ont pour enjeux l'utilisation et la conservation des ressources découlent souvent des divergences entre différents acteurs. Ces divergences sont de plusieurs ordres selon l'enjeu que chaque acteur essaie de défendre. Les ressources naturelles, du fait de leur importance comme base de la production et comme sources de revenus, font l'objet de multiples convoitises qui sont généralement liées à leur valeur économique mais aussi à leur utilité dans les autres domaines de la vie. La problématique des aires protégées est un des thèmes les plus d'actualité avec tout ce qu'elle englobe : l'environnement, le social, le politique et l'économique. Quelle que soit l'échelle où l'on se situe, l'implantation d'aires protégées peut avoir des impacts sur les activités humaines, sociales, économiques et culturelles des acteurs concernés.

1. Les aires protégées : bénéfiques ou contraintes pour les populations locales?

À travers le monde, la gestion équitable des ressources naturelles se pose. Ce d'autant plus que certaines zones ont été classées et leur accès réglementé selon des normes inappropriées souvent imposées de l'extérieur ou faisant l'impasse sur les intérêts des acteurs locaux. Avec l'avènement des zones de conservation des milieux naturels, les communautés locales vivant dans les aires protégées ou à leur périphérie, et qui dépendent directement des ressources naturelles pour satisfaire leurs besoins essentiels se sentent lésées par les administrations forestières. Les politiques de gestion définies par les gouvernements sont ainsi imposées aux populations locales selon des logiques et des modalités souvent à l'encontre de leurs préoccupations réelles. Leurs actions sont de ce fait limitées : elles ne peuvent plus exercer librement leurs droits d'usage ni profiter des potentialités que devrait leur procurer leur établissement sur ces zones protégées. Pourtant, la création de ces espaces naturels protégés doit répondre à plusieurs soucis principaux dont : la sauvegarde de la richesse des écosystèmes et la diversité des espèces animales et végétales ; le développement de la recherche scientifique et celui d'un tourisme de vision et de l'écotourisme, mais aussi et surtout, un développement socio écologique durable.

2. Un état des lieux au Sénégal

Au Sénégal, nous avons un vaste réseau d'aires protégées situées en général dans les zones les plus riches en potentialités naturelles et où souvent des populations se sont établies depuis longtemps. Le Sénégal est situé à l'extrémité ouest du continent africain, à la limite de la zone sahélienne au nord et de la zone soudanienne au sud. Il est signataire de la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles de 1968 qui définit trois types d'aires à protéger : les réserves naturelles intégrales : protection absolue ; les parcs nationaux : conservation de toute la faune et de la flore dans l'intérêt général ; les

réserves spéciales : conservation d'une faune et d'une flore caractéristiques ; certaines activités humaines étant autorisées.

Le réseau national des aires protégées s'étend sur une superficie de 1.613.790 ha soit environ 8 % du territoire national et occupe une bonne partie des zones humides du pays. Dans ce réseau, le Parc National de Delta du Saloum (PNDS) couvre 76.000 ha et représente 4,7 % de la superficie totale des aires protégées du Sénégal (Fall, 2001).

Cependant, le rôle de ces aires protégées par rapport au bien-être des populations locales reste ambigu. Leurs impacts sur les populations sont souvent négatifs. Ces zones sont devenues, contrairement à leur ambition affichée et ce que disent les textes, des milieux de répression où l'administration exerce sa souveraineté sans tenir compte des besoins des populations. Les conflits d'intérêt sont exacerbés. Les populations locales se sentent privées et dépossédées de leur patrimoine naturel qui devait leur revenir de droit (Lô et al., 2000). Les références juridiques dans ce cas ne sont pas les mêmes. Nous avons la superposition du droit coutumier au droit moderne. La logique du droit coutumier qui encourage l'exploitation et l'utilisation est appliquée par les villageois qui se basent sur les droits traditionnels de coupe et de feu. Alors que la logique du droit moderne, en vigueur depuis la colonisation est défendue par l'État et ses services déconcentrés, à travers la direction des eaux et forêts et la direction des parcs nationaux, qui essaient de faire valoir plutôt la conservation comme gage de durabilité des ressources naturelles.

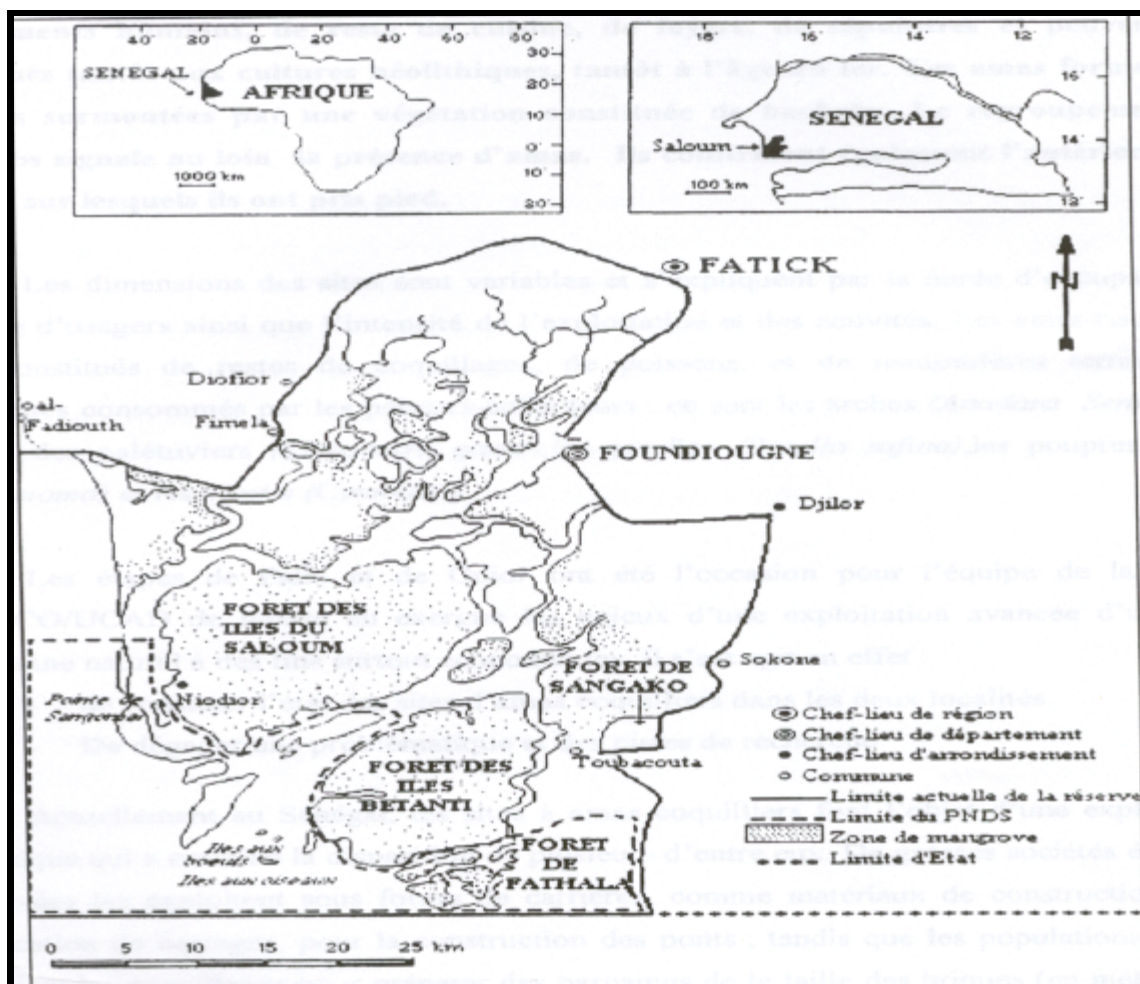
Dans ce contexte, il s'avère nécessaire de jeter un regard critique sur les politiques de gestion et les stratégies palliatives initiées par les différentes parties afin de mieux comprendre leur dynamique.

3. La Réserve de Biosphère du Delta du Saloum, un cas particulier

La Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS) se situe dans le centre ouest du Sénégal. Il est constitué d'écosystèmes côtiers et marins. C'est un site d'estuaires et de mangroves situé entre 13°35' et 14°00' de latitude nord et 16°00' et 17°00' de longitude ouest. Sa caractéristique principale est la présence de divers milieux écologiques :

- Un milieu continental constitué de forêts et limité dans sa partie basse par la mangrove et les tannes.
- Un milieu insulaire composé de trois grands groupes d'îles (le Gandoul au nord, les Îles Betenti et Fathala au sud), séparées par trois bras de mer principaux (Saloum, Diomboss, Bandiala). Ces îles couvrent plus de 80.000 ha et sont bordées par un réseau de chenaux dense entouré de mangroves.
- Un milieu maritime qui s'étend au-delà de l'isobathe des 6m vers la haute mer.

Figure 1 : La Réserve de Biosphère du Delta du Saloum



Source : Unesco, 1998

Une forte dépendance est notée entre ces trois milieux du point de vue de leur fonctionnement, leur dynamique et leur évolution. Plusieurs activités y sont menées parmi lesquelles la pêche artisanale, l'ostréiculture, l'agriculture, l'élevage, la cueillette des produits de la mer (mollusques, crustacés...). Toutefois, malgré la relative abondance des ressources, plusieurs contraintes pèsent sur le milieu, notamment celles liées à l'augmentation de la population et ses conséquences sur l'environnement. Elles sont aggravées par la baisse de la pluviométrie d'environ 30% qui a entraîné la régression de la mangrove avec une prédominance des vasières nues ou « tannes ». Les phénomènes d'acidification et de salinisation des eaux et des sols ont pour conséquence le recul des périmètres cultivables et une rareté des points d'eau potable.

La dégradation de ce patrimoine a poussé les autorités étatiques sénégalaises à l'ériger, avec le soutien de l'UNESCO en 1981, en Réserve de Biosphère. Elle est classée « Zone Humide Internationale » ou « Site Ramsar » en 1984 par le programme Man and Biosphere (MaB). Actuellement, la RBDS s'étend sur 180.000 ha dont 76.000 constituent les ensembles amphibies et maritimes du PNDS. Elle englobe une population de 610.000 habitants, et son aire d'influence compte une population polarisée estimée à 1.320.763 personnes (PGIES, 2003).

L'importance écologique et économique de la RBDS se lit à travers la diversité de ses composantes physiques (écosystèmes) et humaines (sociétés). Son statut de zone de transition entre le domaine soudano-guinéen au sud et le domaine soudano-sahélien au nord lui confère une richesse floristique et une grande diversité des

formations forestières, mais aussi une grande diversité dans les activités des populations. La diversité des milieux permet des fonctions environnementales multiples et promeut l'habitat et le lieu d'alimentation des espèces animales et végétales. La zone est un estuaire avec des bras de mer qui ont individualisé des îles, des zones de mangrove et un domaine continental. Le relief est généralement plat. La pédologie est liée aux facteurs morpho climatiques et concerne les formations sableuses suivantes : des cordons sableux qui occupent les îles et une bonne partie du continent et des terrasses marines qui recouvrent les zones de mangrove. Le site présente une végétation et une flore relativement diversifiées. Une végétation de mangrove où dominant trois familles d'espèces : les Rhizophoracées, les Verbenacées et les Combrétacées ; une végétation de savane boisée et de forêt claire sur le continent où on rencontre de nombreuses espèces telles que *Daniellia oliveri*, *Cordyla pinnata*, *Pterocarpus erinaceus*, *Bombax costatum*, *Khaya senegalensis*, *Parkia biglobosa* etc. (PGIES, 2003).

Plusieurs villages sont situés dans la zone périphérique de la Réserve de Biosphère et dans la zone tampon. L'exception dans ce cas est liée à l'existence du village de Bakadadji dans la partie centrale de la réserve dans la zone du parc. Les communautés villageoises ont des activités qui tournent toutes autour de l'utilisation des ressources naturelles. La première activité est la pêche suivie de l'agriculture. Celle-ci est de moins en moins pratiquée dans certains villages côtiers du fait d'un manque de terres arables dû à l'avancée de la mer et la salinisation des sols.

Actuellement, un processus de dégradation et de raréfaction des ressources naturelles est noté. Les taux élevés de croissance démographique (3% par an) sont les causes d'une extension du domaine agricole et l'accroissement des besoins qui ont pour conséquence une exploitation des ressources forestières et halieutiques. La croissance démographique fait apparaître de nouveaux besoins en terres agricoles, en nourriture et en espace d'habitation, ce qui contribue à accroître la pression sur les ressources. C'est ce contexte de risque qui a été à l'origine de la politique d'utilisation rationnelle et de conservation des ressources naturelles du Saloum initiée par l'État sénégalais pour restaurer les équilibres naturels de ce milieu. Mais la conservation et l'utilisation peuvent, dans un contexte de dégradation, être synonymes d'un enjeu de premier ordre (Ndiaye, 1997). C'est dire que dans la RBDS, les espaces conservés constituent des zones de conflits d'autant plus qu'ils sont des milieux où l'abondance des ressources naturelles se fait encore remarquer.

4. Les acteurs, les enjeux et les conflits de gestion

Plusieurs acteurs sont identifiés au niveau de la RBDS. Nous avons les populations locales qui sont établies dans les villages périphériques et qui ont comme principale activité l'agriculture et/ou la pêche selon la zone géographique (zone insulaire/zone continentale) et qui sont, majoritairement d'ethnie socé ou niominka ; les collectivités locales qui représentent les organes de décisions et qui servent de relais entre les populations et l'État ; les services déconcentrés et techniques (direction des parcs nationaux, direction des chasses, direction de la pêche continentale et direction de la pêche maritime) ; les ONG de conservation et de sauvegarde de la nature (UICN, UNESCO, WWF, WAAME¹) ; les exploitants touristiques et les institutions de recherche scientifique (PGIES², Universités).

Pour mieux comprendre la dynamique des acteurs dans la RBDS, nous nous sommes intéressés à l'identification des perceptions et des représentations des groupes d'acteurs à propos de la gestion des ressources naturelles. Cette identification aide à la compréhension de la multiplicité des enjeux et des intérêts, ainsi que des conflits et pressions qui y sont observés. Cette diversité des acteurs est synonyme d'une grande complexité dans les rapports qu'ils entretiennent (Fall, 2000).

L'attitude des acteurs locaux à l'égard de leur environnement et la vision qu'ils en ont, est conditionnée par la culture, la tradition, les facteurs socio-économiques et politiques. L'espace géographique est perçue de différentes manières selon le sens que chaque acteur lui donne : comme un géosystème, c'est-à-dire un tout cordonné en une structure spatiale et son organisation relève dans ce cas de sa dynamique, de ses tensions et de ses contradictions; comme un produit de consommation et, de ce fait, tout ce que l'espace offre est susceptible d'être utilisé, consommé, donc servir les êtres vivants. Et donc naturellement, « le jeu des acteurs constitue le socio système parce qu'il s'exprime dans la complexité des combinaisons sociales entre

¹ West African Association of Marine Environment

² Projet de Gestion Intégrée des Écosystèmes du Sénégal

les stratégies d'exploitation, les techniques, les pratiques, les usages, les règles et les représentations» (Mc Neely, 1995).

Nous avons noté trois visions différentes de l'action des acteurs au niveau des aires protégées. En premier lieu, l'accent est mis sur « la nécessité d'adopter une législation énergique en faveur de l'environnement et des solutions techniques et sur l'idée que l'on peut réformer les systèmes de gestion par l'idéalisme, la détermination, la bonne volonté et les efforts des particuliers et des groupes et comités locaux » (Bryant, 1994). En second lieu, l'évidence est démontrée que les choses ne sont pas si simples. On a donc vu se multiplier les groupes de pression qui visent à influencer les décideurs. Enfin, dans la troisième version, qui est celle de certains groupes, « on critique les fondements techniques et énergétiques de la société actuelle et on préconise la mise au point de techniques différentes ou douces et une autosuffisance accrue basées sur la culture traditionnelle » (Neumann, 1997).

Le Programme "Action 21", les conventions sur la diversité biologique, sur les changements climatiques et sur la désertification, qui ont été adoptées, tracent une voie vers ce qui est maintenant désigné sous le vocable de développement durable et qui prend en compte la sauvegarde de l'environnement et la préservation du capital de la nature de façon à assurer une plus grande justice sociale, ainsi que le respect des communautés rurales et de leur savoir-faire accumulé au cours du temps. Il faut donc faire en sorte que les objectifs de ce programme soient atteints dans les pays en développement comme le Sénégal. Un tel exemple n'est valable que dans la mesure où il répond aux besoins d'ordre social, culturel, spirituel et économique des populations et est fondé sur des bases scientifiques solides (Davies et Johnson, 1995 ; Compagnon et Constantin, 2000).

5. La négociation environnementale : outil de prévention et de résolution des conflits

Notre étude a pour principal objectif la mise en pratique de l'outil de la négociation environnementale en contexte d'aire protégée pour une gestion des conflits liés aux ressources naturelles. Pour atteindre cet objectif, la méthodologie de recherche s'appuie sur la recherche qualitative avec comme éléments essentiels les acteurs et leurs relations. En choisissant de donner une orientation qualitative à notre recherche, nous escomptons contribuer à un affinement et un renouvellement de la lecture donnée des phénomènes au cœur des recherches menées sur les sociétés et leur espace, notamment en contexte d'Aire Protégée. Le foisonnement des recherches dans le domaine de l'environnement observé ces dernières années n'a pas été concomitant avec un renouvellement du regard porté sur la gestion des relations homme-espace, ni avec un enrichissement et un affinement des analyses produites sur la question.

La spécificité de notre recherche se note à travers sa vocation constructive d'un outil jusque là peu pris en compte dans la gestion des conflits liés aux ressources naturelles en réserve de biosphère : la négociation environnementale. De ce fait, nous en sommes à la phase exploratoire. Nous allons donc construire et développer nos outils au fur et à mesure que notre recherche progressera. Nos limites sont dans la nature même de notre créneau méthodologique soumis à un constant remodelage selon les contraintes auxquelles nous sommes soumis sur le terrain. Comme résultat anticipé, nous pouvons affirmer que la négociation environnementale apparaît comme un mode efficace de régulation des rapports entre les acteurs. Elle a pour vocation d'ouvrir des perspectives de compromis entre intérêts opposés sans trop déchirer le tissu social et politique. Elle permettra d'ajuster les solutions aux problèmes de gestion des ressources naturelles; elle remplira les blancs des règles légales, souvent sources de conflits et nécessairement incomplètes (Todd 2001). Les administrations passeront ainsi d'une gestion dite « impérialiste » (amener quiconque qui est assujetti à la norme à s'y conformer), à une gestion « négociatrice » (au cas par cas, avec de multiples dérogations, en prenant en compte les demandes des usagers) (Bourque et Thuderoz, 2002). Elle est dans ce cas l'alternative la mieux indiquée. Elle pourra amener les communautés à tirer divers types de profits tels que la protection des ressources en sols ou en eaux, une économie plus stable et plus diversifiée, une valorisation des produits locaux, un plus grand pouvoir de décision en matière d'utilisation des terres, moins de conflits avec les gestionnaires des aires protégées ou avec certains groupes d'intérêts, la possibilité de maintenir leurs modes de vie et traditions, et un environnement plus sain pour elles et les générations futures.

Conclusion

D'après notre expérience basée sur la connaissance du milieu, de ses principales composantes (physiques et humaines) et leurs interactions, mais aussi en rapport avec la problématique ci haut exposée, nous avons retenu les conclusions suivantes :

- La RBDS englobe de fortes potentialités naturelles qui font l'objet de multiples convoitises et de ce fait, constitue un grand enjeu écologique, politique, social et économique pour l'État sénégalais, les organisations de défense de l'environnement et les populations locales. Tous ces acteurs sont intéressés et/ou concernés par sa gestion.
- Les communautés locales s'y sont installées depuis des siècles, bien avant que la zone ne soit classée aire protégée. Elles y ont établi des modes traditionnels de gestion des espaces naturels basés sur le droit coutumier avec une grande prise en compte de leurs spécificités culturelles.
- L'institution de la RBDS a des impacts sociaux qu'il convient d'évaluer. Les populations locales pratiquent diverses activités qui nécessitent l'utilisation des ressources naturelles à des fins socio-économiques, alors que la conservation de ce milieu est de vigueur. Ce qui entraîne des enjeux importants que chaque groupe d'acteur essaie de défendre.
- Dans le Saloum, des conflits liés à la gestion des ressources naturelles sont notés et ceci du fait que la logique de conservation prônée par l'État n'est pas suivie par les populations locales qui n'ont d'autres recours que l'utilisation des ressources naturelles.
- La négociation environnementale peut donc constituer un cadre et/ou un outil de gestion des conflits dans la RBDS. Elle suppose son appropriation par les acteurs et a pour préalable leur volonté de trouver un compromis avec les autres acteurs, notamment étatiques.

Bibliographie

Bourque R et Thuderoz C, 2002 : *Sociologie de la négociation*. Ed. La découverte, coll. Repères.

Bryant. C.R, 1995: Representation and segmentation: the strategic management and planning of sustainable community development. Le développement durable et les systèmes ruraux, Bryant C.R. et Marois.C (éds.), département de géographie, Université de Montréal.

Compagnon D et Constantin F, 2000 : *Administrer l'environnement en Afrique : gestion communautaire, conservation et développement durable*. Institut français de recherche en Afrique. Karthala, Paris, 494 p.

Davies P and Johnson J, 1995: *Buffer zones in lowland Bolivia: conflicts, alliances and new opportunities*. Formerly Social Forestry Network. Rural Development Forestry Network Paper 18b, winter 1994-spring 1995.

Fall M, 2000 : *Les conflits liés à la gestion des ressources naturelles dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS)*. Mémoire de maîtrise de géographie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 160p + annexes.

Fall M, 2001 : *Perceptions et gestion de l'espace dans les îles Gandoul et Betenti du Saloum*. Mémoire de DEA de géographie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 89p + annexes.

Lô et al., 2000 : *Ressources forestières et conflits au Sénégal : Quelles approches pour une typologie?* Document photocopié.

Mc Neely J, 1995: Expanding partnership in conservation. Union Internationale pour la conservation de la Nature, Island Press, Washington, USA.

Ndiaye P, 1997 : *L'implication des populations dans la gestion des ressources naturelles*. Le cas du Sénégal. In le développement durable au Sahel. Paris, Karthala, Collection sociétés-espaces-temps.

Neumann R.P, 1997: Primitive Ideas: Protected area buffer zones and politics of land in Africa. In development and change, Vol 28 (1997), Institut of social studies, black well publishers, Oxford, UK, pp 559-582.

Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal (PGIES), 2003 : *Élaboration d'un plan d'aménagement, des cogestion et d'utilisation durable des ressources naturelles des aires protégées et de leurs périphéries intégrant les territoires villageois et les réserves naturelles communautaires*. Le parc national du delta du Saloum. Ministère de l'environnement et de l'assainissement du Sénégal.

Todd S, 2001: *Dispute resolution and negotiations: Measuring the effectiveness of environmental dispute settlement efforts*. Environmental Impact Assessment Review 21 (2001) 97-110.